



C.S.A Club Sérinophile d'Auvergne

CHAMPIONNAT REGIONAL RK R.O.C.S 2020

et 8^{ème} CHALLENGE INTER-CLUBS

28 octobre au 1er novembre 2020

REGLEMENT

Art 1 : Ce concours se déroulera dans le respect de la charte des manifestations de l'UOF, compte tenu de la situation les recommandations sanitaires de l'UOF et les consignes des services de l'état seront rigoureusement appliquées, le fait de participer, valide l'acceptation du règlement.

Il se déroulera à l'espace culture et congrès Henri BISCARAT , 2 bis avenue de la vialle 63122 CEYRAT .

Art 2 : Ce concours est ouvert à toutes les Sociétés et Eleveurs sans distinction de fédérations. La classification est celle applicable au 1^{er} juillet 2020.

Art 3 : Chaque exposant envoie une feuille **d'INSCRIPTION** modèle UOF. Elle doit comporter la Section, la Classe et l'Appellation (le numéro de bague n'est pas obligatoire), pour *les inscriptions sur ORNITHONET, merci d'envoyer le double et le règlement.*

Droit d'inscription à joindre par chèque bancaire ou postal à l'ordre du C.S.A.

(3 euros par oiseau et 10 euros par STAM).

INSCRIPTION IMPERATIVE avant le 17 octobre 2020

(Sous réserve de notre capacité d'accueil, aucun délai supplémentaire ne sera accordé).

à :

Georges MARTIN : 4, allée champêtre 63340 LE BREUIL sur COUZE (tél : 06 .43.77.79.89)

Email : georgesmartin2288@neuf.fr

Vous devez joindre :

Un certificat sur l'honneur attestant de la bonne santé de vos oiseaux.

Si vous avez participé à une exposition internationale dans le mois précédent, vous devez présenter un certificat de bonne santé de l'élevage établi par un vétérinaire. Un certificat de provenance de la DSV de votre département. Il peut être global pour tous les éleveurs d'un même club.

Si vous voulez présenter des oiseaux soumis à déclaration de marquage et déclarer à l'IFAP, vous devez envoyer le justificatif d'enregistrement avec votre feuille d'inscription.

Art 4 : La feuille **d'engagement** devra être identique à la feuille **d'inscription** avec les numéros de bagues en plus ou, si modifications des numéros de bagues les faire apparaître en rouge.

Tout oiseau mal engagé sera jugé mais pas classé.

Tout oiseau en mauvais état sanitaire sera exclu du concours.

Art 5 :

Engagement : mercredi 28 octobre de 9h30 à 18h.

Jugement : jeudi 29 octobre et vendredi 30 octobre.

Remise des challenges et grands prix d'exposition : dimanche 1er novembre à 11h30.

Juges : Canaris Couleur : Michel AURITE , Christian LEBON

Canaris Posture : François GERARDIN

Becs Droits : Sylvain CICERO

Becs Crochus : Christine REICHENBACH

Faune Européenne : Michel AURITE

Art 6 : Vente des oiseaux exposés : Tous les oiseaux exposés peuvent être mis en vente par les éleveurs, le prix sera indiqué sur les feuilles d'inscription et d'engagement. **Tous les oiseaux mis en vente seront vendus quel que soit leur pointage.** Les ventes seront faites par les responsables nommés à cet effet (aucun % ne sera pris). Aucun oiseau sans indication de prix ne pourra être vendu. **Le paiement des oiseaux vendus sera fait de suite après le décaissement pour tous les éleveurs extérieurs** et après le rangement de la salle pour tous les éleveurs du CSA.

IL EST FORMELLEMENT INTERDIT DE VENDRE DES OISEAUX SUR LES PARKINGS OU DANS LES VOITURES. Si un éleveur vous a commandé des oiseaux, vous pourrez demander au responsable de l'exposition de faire l'échange dans la salle.

Détails du concours : *Tous les oiseaux (Région ou hors région) concourent ensemble.*

Le concours étant régional, pour être classé les oiseaux doivent obtenir un pointage de 90 points minimum.

Les juges désignent :

Un champion : >ou=90 pts ou 360 pts pour un stam

Un deuxième : >ou= 90 pts ou 360 pts pour un stam

Un troisième : >ou=90 pts ou 360 pts pour un stam

Quand un STAM est dissocié (accident, disparité, maladie...), les oiseaux sont jugés individuellement mais ne sont pas classés.

Art 7 : RECOMPENSES :

7-1 : Chaque éleveur sera récompensé par une coupe en fonction du nombre de champions.

7-2 : GRAND PRIX D ' ELEVAGE :

Ouvert à tous les éleveurs du concours, quelles que soient leur région et ou leur fédération, **est attribué au total des points sur les douze meilleurs oiseaux de l'éleveur**, quelle que soit la section, en cas d'égalité le pointage d'un oiseau supplémentaire sera pris en compte et cela sera renouvelé autant de fois que nécessaire.

7-3 : GRANDS PRIX D ' EXPOSITION :

Attribués au total de points des cinq meilleurs oiseaux:

- | | |
|-------------------------|--------------------------|
| - Canaris couleur | - Canaris de posture |
| - Exotiques becs droits | - Exotiques becs crochus |
| - Faune européenne | - Colombe et cailles |

Ces prix ne seront pas attribués si les sections sont inférieures à 15 oiseaux.

7-4 CHALLENGE INTER- CLUB : *tous les clubs y participent à l'exception du club organisateur*

Le club ayant eu le plus grand nombre d'oiseaux titrés Champions, en individuel ou en stam, se verra remboursé le prix des engagements des oiseaux ayant gagné.

En cas d'ex aequo le club ayant inscrit le plus grand nombre d'oiseaux gagnera le challenge.

Il est important que lors de votre engagement votre club soit clairement identifié.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de perte pour maladies, accidents ou vols pouvant survenir lors de l'exposition.

Art 8 : BOURSE : Une bourse est organisée. Elle est ouverte aux adhérents du CSA exposant au moins trois oiseaux au concours et qui s'engagent à participer à l'organisation, **les feuilles d'engagement sont remises obligatoirement le jour de l'engagement.**

Le nombre d'oiseaux mis à la vente est limité à dix par éleveur du club. L'engagement se fait le vendredi **30/10 de 17h à 19h ou le samedi matin 31/10 de 8h à 9h, avant l'ouverture. Les éleveurs ayant plus de 20 oiseaux en concours peuvent en ramener le dimanche matin si leurs précédents oiseaux sont vendus.**

Pas de frais d'engagement.

Une participation de 10% du prix de vente des oiseaux sera prélevée.

Le paiement des oiseaux sera fait après démontage et rangement de la salle d'exposition

La vente est réalisée exclusivement par des responsables nommés du CSA.